

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 23 avril 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX **BERETTI Renaud** AIX-LES-BAINS **BRAUER Michelle** Pouvoir de Christophe MOIROUD AIX-LES-BAINS Т **CARDE** Daniel AIX-LES-BAINS 3 **FRAYSSE Claudie** AIX-LES-BAINS Т FRUGIER Michel Pouvoir de Nicolas POILLEUX 5 AIX-LES-BAINS Т GIMENEZ André GUIGUE Thibaut 6 AIX-LES-BAINS Pouvoir de Jean-Marc VIAL AIX-LES-BAINS MOREAUX-JOUANNET Isabelle Pouvoir de Christèle ANCIAUX AIX-LES-BAINS Pouvoir de Nicolas VAIRYO AIX-LES-BAINS MOUGNIOTTE Alain Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL AIX-LES-BAINS PETIT GUILLAUME Sophie 10 ARDOUVIN Michel BOURDEAU 11 BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude 12 BRISON SAINT INNOCENT MASSONNAT Marthe 13 Pouvoir de Olivier ROGNARD BARBIER Marie-Claire1 CHINDRIEUX SAVIGNAC Claude 15 CONJUX BEAUX-SPEYSER Danièle Pouvoir de Nicolas JACQUIER DRUMETTAZ-CLARAFOND 16 Т BRAISSAND Jean-François Pouvoir de Claire COCHET 17 **ENTRELACS** GERBELOT Gaëlle 18 **ENTRELACS GRANGE Yves ENTRELACS** 19 MAITRE Florian GRESY-SUR-AIX Pouvoir de Patrick POURCHASSE 21 GRESY-SUR-AIX **PIGNIER Colette** GRESY-SUR-AIX TROQUIER Chrystel 22 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** 23 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno Т LE BOURGET DU LAC MERCAT Nicolas RAMEL Sandrine LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard LE BOURGET DU LAC 27 **HUYNH Antoine** 28 LE MONTCEL Т CLERC Daniel 29 MOTZ Т 30 MOUXY PERSON Armelle MOUXY **BONICI José**

CARRIER Christiane

MERCIER Yves

CROUZEVIALLE Bruno

SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** 34 SAINT OURS ALLARD Louis 35 DILLENSCHNEIDER Gérard SAINT PIERRE DE CURTILLE Т SERRIERES-EN-CHAUTAGNE TOUGNE-PICAZO Brigitte 37 TRESSERVE LOISEAU Jean-Claude 38 Т **MOULIN Annie TRESSERVE** 39 **ROUSSEL Christian TRESSERVE** т **CHAPUIS Nicolas TREVIGNIN** 41 VIVIERS-DU-LAC Т SCAPOLAN Martine **BERNON Martine** 43 **VOGLANS**

24 communes présentes

Absents excusés :

VOGLANS

32

33

ONTEX

PUGNY CHATENOD

AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
BOURDEAU
MERY
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
DAL PALU Lucie
DRIVET Jean-Marc
FONTAINE Nathalie
ARRAGAIN Manuel
AGUETTAZ Robert

¹ Marie-Claire BARBIER ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la délibération 9

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 11 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024 Exécutoire le : **3 ()** AVR. **2024**

Publiée / Notifiée le : 3 0 AVR. 2024

Visée le : 3 0 AVR. 2024

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de cartographe au titre des emplois pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 30 janvier 2024, concernant la création des postes saisonniers.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin de répondre à la demande des communes du territoire de réaliser une cartographie des ouvrages eaux pluviales par gestionnaire, il est proposé de créer un poste de cartographe pour une durée de 4 mois environ. Cette mission devra permettre de mettre à jour la base de données cartographique existante et de créer une carte de répartition des ouvrages par gestionnaire au regard de la règlementation, d'échanger avec les communes afin de valider le classement de chaque ouvrage et d'intégrer ces éléments dans une application SIG Géo mise à disposition de l'ensemble des acteurs.

Il convient donc de créer un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A) en raison de la complexité des missions du poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création de l'emploi ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris le contrat de recrutement.

Aix-les-Bains, le 23 avril 2024

AND

Le Président, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 68

Présents : 44

Présents et représentés : 55

Votants: 55
 Pour: 55

Contre: 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 relative à la création d'un poste de cartographe au titre des emplois pour accroissement temporaire d'activité

Date de transmission de l'acte :

30/04/2024

Date de réception de l'accusé de

30/04/2024

réception :

Numéro de l'acte 🖁

d4958 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240423-d4958-DE

Date de décision :

23/04/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel

4.2.1. Création et transformation d'emploi contractuel

4.2.1.5. Autres délibérations